

TAXE D'APPRENTISSAGE

Grenoble INP - Esisar, unique école d'ingénieurs du Sud Rhône-Alpes, accueille 500 étudiants et apprentis à Valence.

L'école a réalisé plus de 500 projets avec près de 300 entreprises de typologie variée : grands comptes, ETI, PME-PMI, TPE voire des entreprises en création bénéficiant d'accompagnement à la démarche d'innovation.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel l'entreprise choisit son ou ses bénéficiaires.

C'est sur le hors-quota que vous agissez en nous versant votre taxe d'apprentissage.

L'ingénieur de demain a besoin de vous!

UNE EXCELLENTE INSERTION PROFESSIONNELLE











MODE D'EMPLOI

1

VOUS SOUHAITEZ VERSER AU TITRE DU HORS-QUOTA* ? (BARÈME)

Etablissement bénéficiaire : Grenoble INP - Esisar

UAI 0261459V - APE 8542Z Siret: 19381912500249

*HORS-QUOTA perçu au titre Catégorie B (formation ingénieurs de niveaux 1 et 2)

VOUS AVEZ UN APPRENTI?

Versez votre quota à l'Esisar

Etablissement bénéficiaire : IFAI pour le compte de l'UFA Esisar (Grenoble INP) Siret : 39914306400018

Siret : 39914306400018 N° **UAI IFAI 0693624P**

CALENDRIER

JANVIER - FÉVRIER

Choisissez votre OPCA et précisez les codes de vos établissements bénéficiaires

28 FÉVRIER

Date limite du paiement de votre taxe d'apprentissage à votre OCTA

JUIN - JUILLET

SEPTEMBRE 2018 | Service communication Grenoble INP - Esisar | Crédits photo : Grenoble INP - Esisar et Olivier Devise

Le versement est effectué!

PROJETS RÉALISÉS GRÂCE À VOUS EN 2018

Des formations professionnalisantes dédiées à la cybersécurité

Développement de la plateforme Esynov

Des interventions d'ingénieurs experts

Du support technique aux projets



Chantal Robeil Liechtensteger

Chargée de mission taxe d'apprentissage Tél : 04 75 75 94 03

taxe.apprentissage@esisar.grenoble-inp.fr

Grenoble INP - Esisar - 50 rue Barthélémy de Laffemas - CS 10054 - 26902 Valence Cedex 09